

RAPPORT ANNUEL

2018-2019



Commission scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Cap sur la réussite!



Adopté par le conseil des commissaires :
Le 29 janvier 2020
Résolution : 2020-CC-003

TABLE DES MATIÈRES

- 03** Mot de la présidente et de la direction générale
- 04** Déclaration de services
- 05** Notre Commission scolaire
- 06** Conseil des commissaires 2018-2019
- 07** Faits saillants 2018-2019
- 08** Plan d'engagement vers la réussite en bref
- 10** Loi sur la gestion et contrôle des effectifs
- 11** Investissement au service des élèves
- 12** Rapport de la présidente du Comité de parents
- 14** Rapport du protecteur de l'élève
- 16** Rapport du Plan contre la violence et l'intimidation

MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION

C'est avec beaucoup de fierté que nous partageons avec vous le rapport annuel 2018-2019 de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

Ce document prescrit par la Loi sur l'instruction publique fait partie des différents outils que réalise annuellement la Commission scolaire pour rendre compte à la population et au ministre de l'Éducation, des services qu'elle offre sur l'ensemble de son territoire.

Il présente les résultats au regard de notre Plan d'engagement vers la réussite, souligne nos réussites et permet de faire le point quant à l'atteinte de nos objectifs.

À sa lecture, vous pourrez constater que l'année a été particulièrement riche en réalisations et que la Commission scolaire met tout en œuvre pour assurer à sa clientèle des services de qualité.

L'année scolaire 2018-2019 en fut une de développement et d'innovation et nous tenons à souligner les nombreuses et belles réalisations de nos élèves et des membres du personnel de toutes catégories.

Bravo et merci à toutes et tous pour votre bel engagement.



Diane Nault,
Présidente



Fernand Paré,
Directeur général



Stéphane Rondeau,
Directeur général adjoint

DÉCLARATION DE SERVICES



VISION

Tout projet d'envergure débute d'abord par une vision qui vient structurer la pensée et donner du sens aux actions à poser. Notre vision met en lumière les éléments de notre réflexion qui nous apparaissent essentiels. Cet énoncé de vision reflète donc à la fois les idées qui font consensus au sein de notre organisation et les valeurs qui la soutiennent.

- **Pour nos élèves** « La réussite et la persévérance de chaque élève, jeune et adulte, et de la diversification des voies de formation. »
- **Pour notre personnel** « Des programmes d'insertion et de développement professionnels de qualité pour tout le personnel. »
- **Pour nos partenaires** « Être un partenaire reconnu pour la qualité des services offerts et pour le développement socio-économique des deux régions qu'elle dessert. »

MISSION

Institution publique vouée à l'enseignement, tant auprès des jeunes et des adultes, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais a une mission axée sur sa vocation éducative, mais aussi sur son rôle dans la communauté, tout en considérant les caractéristiques et contraintes de sa clientèle, ainsi que ses besoins. Voici donc l'énoncé de cette mission :

« Organiser, au bénéfice des élèves jeunes et adultes, des services éducatifs de qualité, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification pour notre population, tout en contribuant à sa mesure au développement social, culturel et économique de notre région et en promouvant et valorisant l'éducation publique sur notre territoire. »

VALEURS

Depuis la création de la Commission scolaire en 1998 et à travers les diverses consultations qui ont mené à l'élaboration du PEVR, certaines valeurs s'imposent de façon plus unanime pour témoigner de l'engagement de tous au regard de la réussite des élèves.

L'ÉTHIQUE	LA PERSÉVÉRANCE	LA RIGUEUR
-----------	-----------------	------------

NOTRE COMMISSION SCOLAIRE

Un peu plus de 2700

- 122 au préscolaire 4 ans
- 246 au préscolaire 5 ans
- 1 222 au primaire
- 869 au secondaire
- 262 en formation générale des adultes
- 50 en formation professionnelle

465 employés réguliers

- 243 enseignants
- 28 professionnels
- 163 membres du personnel de soutien
- 31 gestionnaires

Territoire de 27 837 km²

Les services éducatifs sont déployés dans 34 municipalités et dans 2 communautés autochtones de la MRC du Pontiac et de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Le parc immobilier

- 29 bâtiments...

- ... 18 points de service au niveau primaire
- ... 1 point de service de niveau primaire/secondaire
- ... 4 points de service de niveau secondaire
- ... 4 centres de formation générale des adultes incluant le centre administratif

Le parc informatique

- 2 448 équipements...

- ... 769 portables infonuagiques Chrome
- ... 253 tablettes Apple
- ... 113 tablettes Android
- ... 393 portables EHDA
- ... 12 imprimantes 3d
- ... 223 tableaux numériques interactifs
- ... 287 portables enseignants
- ... 398 équipements Windows élèves

CONSEIL DES COMMISSAIRES 2018-2019

Le Conseil des commissaires joue un rôle important au niveau de la gouvernance de la Commission scolaire. Il sert aussi d'organe de représentation des parents et de la population en général, et ce, sur toutes les questions relatives à l'éducation des élèves, jeunes et adultes. En ce sens, il est un élément important et incontournable de la démocratie scolaire.

Les membres du conseil des commissaires 2018-2019



Conformément à la Loi sur l'instruction publique, un code d'éthique et de déontologie est applicable aux commissaires. Celui-ci est disponible sur le site Web de la Commission scolaire.

Aucune plainte n'a été déposée au cours de l'année.

FAITS SAILLANTS 2018-2019

L'année scolaire 2018-2019 fut marquée par la mise en œuvre du **Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)** qui fait suite aux nombreuses consultations de l'an dernier.

Ainsi nos **34 actions prioritaires** ont été réalisées et auront permis :

- L'ouverture de **15 classes de maternelle 4 ans** (120 enfants qui ont des services de qualité)
 - o Chaque classe comporte 1 enseignante + 1 personnel de soutien + tous les services complémentaires (orthopédagogues, psychoéducateurs, autres).
- **L'augmentation de notre clientèle scolaire** (surtout au primaire).
- La planification de la **réouverture du pavillon de Blue Sea** (école à volet alternatif).
- La **révision de plusieurs politiques et encadrements pour favoriser la réussite des élèves**
 - o Transport scolaire,
 - o Organisation scolaire,
 - o Politique relative aux services EHDAA.
- **Le déploiement de la stratégie la Réussite pour tous et Partir avec**

fierté (PAF) qui aura permis d'aller retrouver et scolariser près de **75 anciens décrocheurs**.

- **L'augmentation de notre taux de diplomation/qualification de 56,8% à 68,8%.**
- **L'augmentation de notre personnel en service aux élèves (création de plusieurs emplois)** : enseignants, professionnels, techniciens, préposés, soutien).
- **L'amélioration de nos infrastructures** pour en faire des milieux d'apprentissage bienveillant et sécuritaire.
- L'implantation des **contenus en orientation scolaire et professionnelle** permettant aux élèves de mieux s'orienter dans le choix d'une carrière.
- **Déploiement, installation et mise à niveau des équipements numériques** permettant aux élèves et au personnel de travailler avec des outils du 21^e siècle.
- L'actualisation du **plan de soutien et planification des activités de perfectionnement**.
- L'élaboration de **protocoles avec les collèges et les universités** pour

faciliter la formation continue de notre personnel.

- **Le soutien à l'actualisation des projets éducatifs des établissements.**
- L'élaboration en collaboration avec les comités informatiques d'un **plan de formation du personnel enseignant**.
- **L'adoption d'une politique et procédure d'appréciation de la contribution des employés** permettant de **reconnaitre et valoriser nos employés**.
- L'élaboration d'une **stratégie de valorisation du rôle des parents** dans le cheminement scolaire de leur enfant.
- L'élaboration d'un **protocole relatif aux communications internes et externes** en lien avec les différents acteurs.
- **Nomination du nouveau directeur général**, monsieur Denis Rossignol.

L'année 2019-2020 sera elle aussi remplie de grandes réalisations qui permettront à nos élèves, à notre personnel et à toute notre communauté de réussir et de se développer !

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE EN BREF



Commission scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022

NOS VALEURS : L'ÉTHIQUE – LA PERSÉVÉRANCE – LA RIGUEUR

Cap sur la réussite!

NOTRE MISSION : « Organiser, au bénéfice des élèves jeunes et adultes des services éducatifs de qualité, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification pour notre population, tout en contribuant à sa mesure au développement social, culturel et économique de notre région en promouvant et valorisant l'éducation publique sur notre territoire. »

NOTRE VISION : « Une commission scolaire qui met en place une CULTURE DE RÉUSSITE axée sur l'engagement, l'ouverture au changement et l'émergence d'une relève de qualité, tout en contribuant au développement de son milieu. »

NOS ENJEUX

1 L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES LES PERSONNES

NOS ORIENTATIONS

ASSURER UNE MEILLEURE ADAPTATION DES SERVICES A LA DIVERSITÉ DES PERSONNES, DES BESOINS ET DES TRAJECTOIRES

- D'ici 2022, réduire les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves (Gars vs Filles : de 7% à 5%) (EHDA) de 40% à 30%)
- D'ici 2022, ramener de 16% à 14% la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public

OFFRIR À TOUTES LES PERSONNES LES MEILLEURES CONDITIONS POUR APPRENDRE ET RÉUSSIR TÔT ET TOUT AU LONG DE LEUR VIE

- D'ici 2022, porter à 70 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 65 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (Diplôme d'études secondaires et Diplôme d'études professionnelles)
- D'ici 2022, porter à 50 % la proportion des enfants qui commencent la première année sans présenter de facteur de vulnérabilité pour leur développement
- D'ici 2022, porter à 90 %, le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire
- Augmenter de 5 % la part de la population adulte au Québec qui démontre des compétences élevées en littératie, selon les résultats du programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes de 2022 (PEICA)

2 DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANTS, STIMULANTS, ACCUEILLANTS ET SÉCURITAIRES

ASSURER UN ENVIRONNEMENT BIENVEILLANT, SAIN ET SÉCURITAIRE QUI FAVORISE LA COMMUNICATION ASI QUE DES RELATIONS PERSONNELLES ET SOCIALES ENRICHISSANTES

- D'ici 2022, soutenir et faciliter la création d'environnements stimulants et propices aux apprentissages et à la pratique régulière d'activités physiques diversifiées (60 minutes par jour au primaire)
- D'ici 2022, assurer un climat scolaire positif et sécuritaire pour l'ensemble des élèves et des intervenants
- D'ici 2022, faire en sorte que toutes les infrastructures immobilières et technologiques soient dans un état satisfaisant et prêtes pour l'avenir

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ET LA QUALITÉ DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES ET DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

- D'ici 2022, soutenir les établissements afin qu'ils offrent des plateaux de développement professionnel visant à assurer le partage des connaissances nécessaires à l'évolution des pratiques pédagogiques et éducatives
- D'ici 2022, s'assurer que 100 % des élèves aient accès chaque année à des projets pédagogiques intégrant le numérique

3 L'ENGAGEMENT ET LA MOBILISATION DES ACTEURS ET DES PARTENAIRES

RENFORCER LE RÔLE ET LA PLACE DES ACTEURS ET DES PARTENAIRES DE L'ÉDUCATION

- D'ici 2022, améliorer la reconnaissance et la valorisation de l'expertise de tout le personnel (portrait de situation)
- D'ici 2022, accroître l'engagement, la participation et la collaboration de tous les parents, des familles et de la communauté dans la réussite des élèves (portrait de situation)
- D'ici 2022, signer des protocoles d'entente de services avec tous les organismes partenaires assurant le partage des ressources et de l'expertise au profit des élèves

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ET LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE EN INTÉGRANT LE PRINCIPE DE SUBSIDARIÉTÉ

- Assurer une gestion flexible, collaborative et responsable des ressources publiques axée sur les résultats et fondée sur la recherche et les données probantes





Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PRIORITAIRES		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
1	Mieux outiller les jeunes par rapport à leur orientation scolaire et professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Implantation de la stratégie « La réussite pour tous » Implantation des contenus en orientation scolaire et professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Consolidation de la stratégie « La réussite pour tous » Consolidation des contenus en orientation scolaire et professionnelle 		
2	Déployer des infrastructures technologiques performantes sur l'ensemble du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement et installation des équipements numériques Phase I : Mise à niveau des équipements informatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Phase II : Mise à niveau des équipements informatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Phase III : Mise à niveau des équipements informatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Phase III de l'organisation et de la réalisation des activités de perfectionnement
3	Améliorer la préparation et la formation continue du personnel pour mieux répondre aux besoins des élèves	<ul style="list-style-type: none"> Actualisation du plan de soutien et planification des activités de perfectionnement Élaborer des protocoles avec les collèges et les universités pour faciliter la formation continue de notre personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Phase I de l'organisation et de la réalisation des activités de perfectionnement Actualisation des plans de développement professionnel de notre personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Phase II de l'organisation et de la réalisation des activités de perfectionnement Consolidation des plans de développement professionnel de notre personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Phase III de la réalisation du plan de déploiement des projets numériques
4	Déterminer une planification des projets numériques par établissement	<ul style="list-style-type: none"> Planification en collaboration avec les comités informatiques des projets numériques Mise en place d'une structure permettant de mettre en valeur les réalisations numériques 	<ul style="list-style-type: none"> Phase I de la réalisation du plan de déploiement des projets numériques Valorisation par les comités informatiques des réalisations numériques 	<ul style="list-style-type: none"> Phase II de la réalisation du plan de déploiement des projets numériques Intégration de la valorisation des réalisations numériques lors d'un Pédag-O-Bois 	<ul style="list-style-type: none"> Phase III de la réalisation du plan de déploiement des projets numériques
5	Déployer le soutien et l'accompagnement nécessaire au développement des compétences numériques du personnel enseignant	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration en collaboration avec les comités informatiques d'un plan de formation du personnel enseignant Mise en place d'une structure d'accompagnement et de soutien 	<ul style="list-style-type: none"> Phase I de la réalisation du plan de formation du personnel enseignant 	<ul style="list-style-type: none"> Phase II de la réalisation du plan de formation du personnel enseignant 	<ul style="list-style-type: none"> Consolidation des ressources de formation et de soutien
6	Élaborer une politique d'appréciation de la contribution cohérente avec la vision et la mission de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'une politique d'appréciation de la contribution Adoption d'une procédure d'appréciation de la contribution 	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration en collaboration avec les différents partenaires d'un guide pour favoriser l'insertion professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Consolidation de la mise en place de notre politique d'appréciation de la contribution 	
7	Valoriser davantage le rôle des parents comme premiers éducateurs de leur enfant	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une stratégie de valorisation du rôle des parents dans le cheminement scolaire de leur enfant 	<ul style="list-style-type: none"> Production d'outils en partenariat avec nos partenaires permettant de déployer notre stratégie de valorisation 		
8	Maintenir et renforcer l'engagement des parents dans le cheminement scolaire de leur enfant	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un protocole relatif aux communications internes et externes en lien avec les différents acteurs Production d'un guide à l'intention des parents et des intervenants de la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> Implantation de l'utilisation du portail parental Mozaïk de la société GRICS Diffusion du guide à l'intention des parents et des intervenants de la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> Consolidation de l'utilisation du portail parental Mozaïk de la société GRICS 	
9	Développer une compréhension commune des rôles et des responsabilités des différents acteurs, à l'égard de la réussite éducative	<ul style="list-style-type: none"> Production d'un cahier promotionnel présentant les différents services offerts 	<ul style="list-style-type: none"> Protocoles d'entente de services avec tous les organismes partenaires assurant le partage des ressources et de l'expertise au profit des élèves 		
10	Mobiliser les ressources autour des vulnérabilités et des priorités établies	<ul style="list-style-type: none"> Actualisation des projets éducatifs des établissements 	<ul style="list-style-type: none"> Consolidation de la structure organisationnelle en lien avec la répartition des ressources 		

LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS

La Commission scolaire est assujettie à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE) entrée en vigueur le 5 décembre 2014. L'objectif de cette loi est de fournir un portrait exact gouvernemental et d'encadrer l'évolution des effectifs des organismes visés, dont les commissions scolaires.

Afin de se conformer aux exigences de la Loi et ainsi répondre à l'article 20, voici les données transmises par notre Commission scolaire au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) pour la période concernée.

774000 Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

	AVRIL 2018 À MARS 2019			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1 Personnel d'encadrement	53 843,43	0,00	53 843,43	35
2 Personnel professionnel	49 877,16	79,87	49 957,03	39
3 Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4 Personnel enseignant	389 635,52	620,14	390 255,66	551
5 Personnel de bureau, technicien et assimilé	259 225,16	664,92	259 890,08	368
6 Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7 Ouvriers, personnel d'entretien et de service	33 107,95	1 232,68	34 340,62	22
8 Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	785 689,21	2 597,60	788 286,81	1 015

INVESTISSEMENTS AU SERVICE DES ÉLÈVES

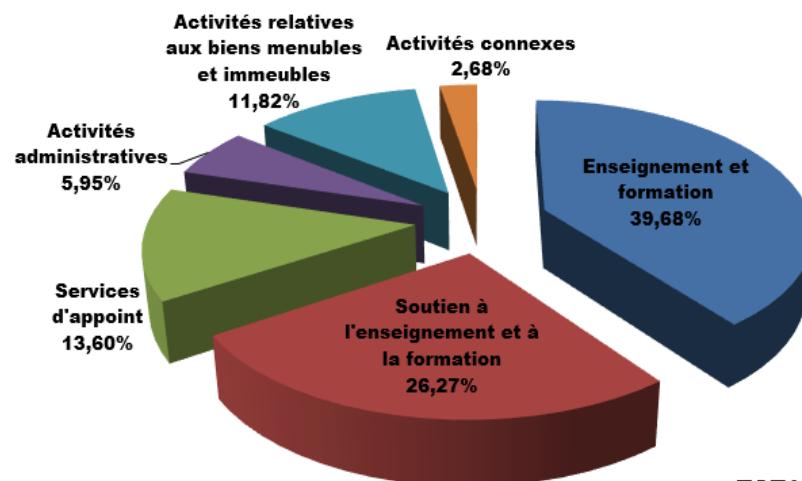
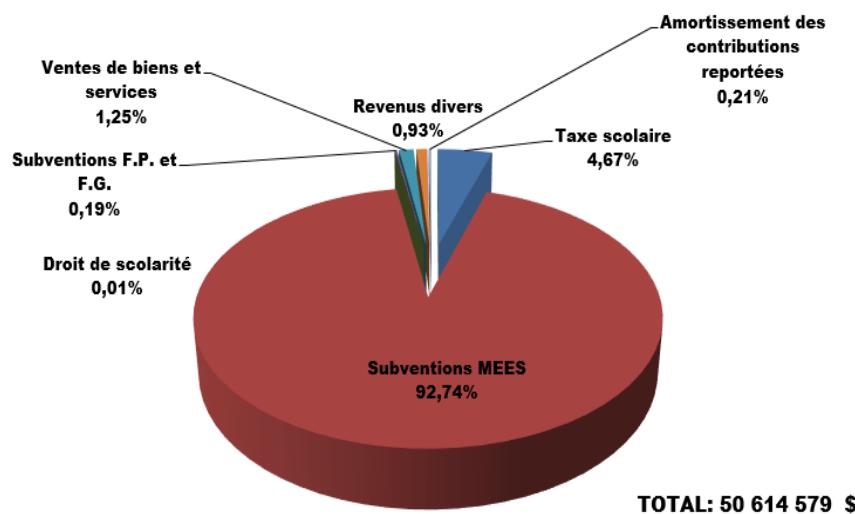
RÉSULTATS FINANCIERS

REVENUS

50 614 579 \$

DÉPENSES

50 827 019 \$



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES PARENTS

La mission ultime de la Fédération des Comités de parents est de défendre et de promouvoir les droits et les intérêts des parents des élèves des écoles publiques primaires et secondaires en vue d'assurer la qualité de l'éducation offerte aux enfants et leur réussite.

Dans un univers plus concret, le rôle du parent au sein du Comité de parents en est un de liaison entre les différentes instances de la Commission scolaire, telles que le conseil des commissaires, les conseils d'établissement et les parents.

NOTRE PRIORITÉ : LE PARENT ÉDUCATEUR – LE PARENT CITOYEN ENGAGÉ

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. Ils sont les premiers responsables à toutes les phases de leur développement et sont les premiers à agir pour s'assurer de leur réussite. Les parents ont un rôle fondamental dans la démocratie scolaire. Que ce soit au niveau du Conseil d'établissement, du Comité de parents ou comme commissaires. Les parents doivent participer à définir une école publique de qualité répondant aux besoins des enfants, de tous les enfants. Y a-t-il une mission plus stimulante ?

Je tiens à souligner l'équipe incroyable que j'ai côtoyée en 2018-2019. Les membres du Comité de parents ont été impliqués et présents dans toutes les sphères du comité.

En terminant, je remercie tous les acteurs qui gravitent autour du Comité de parents afin de rendre tout cela possible.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Solange Oliveira".

Solange Oliveira,
Présidente

PRINCIPAUX DOSSIERS AYANT FAIT L'OBJET DE CONSULTATION ET DE TRAITEMENT

- Promouvoir la participation des parents aux activités de la Commission scolaire et de désigner à cette fin, les parents qui participent aux divers comités formés par la Commission scolaire.
- Donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la Commission scolaire.
- Transmettre à la Commission scolaire, l'expression des besoins des parents identifiés par les représentants des écoles et par le représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.
- Le plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire 2018-2022 (PEVR).
- Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la

Commission scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement.

- La répartition des services éducatifs entre les écoles.
- Les critères d'inscription des élèves dans les écoles visées à l'article 239. L'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier, en application de l'article 240 et les critères d'inscription des élèves dans cette école.
- Le calendrier scolaire 2019-2020.
- Les critères de répartition des ressources 2019-2020.
- Les activités de formation destinées aux parents par la Commission scolaire.

ACTIVITÉS DU COMITÉ

- Six (6) rencontres – Participation des membres à toutes les rencontres.
- Élaboration du guide des parents.

PERSPECTIVES 2019-2020

Au cours de la prochaine année, le Comité de parents poursuivra ses efforts en vue d'offrir du soutien et de l'information aux parents. Nous continuerons de maintenir des liens avec les différents acteurs gravitant autour du Comité de parents afin d'optimiser les projets en cours. C'est avec plaisir que nous continuerons notre collaboration avec la CSHBO.



RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Pour cette année 2018-2019, le Protecteur de l'élève et la substitut au Protecteur de l'élève ont rempli le mandat qui leur avait été confié par la Commission scolaire. En ce qui concerne le rapport annuel, l'article 220.2 de la Loi en précise le contenu :

« Le Protecteur de l'élève doit transmettre annuellement à la Commission scolaire un rapport qui indique le nombre et la nature des plaintes qu'il a reçues, la nature des correctifs qu'il a recommandés ainsi que les suites qui leur ont été données. Ce rapport doit faire état, de manière distincte, des plaintes concernant des actes d'intimidation ou de violence. Il peut contenir toute recommandation que le Protecteur de l'élève estime opportune quant aux mesures requises pour lutter contre l'intimidation et la violence. Le rapport du Protecteur de l'élève doit être joint au rapport annuel de la Commission scolaire. » (nos soulignés)

En conformité avec cet article, le contenu de ce rapport se présente comme suit :

- Le nombre et la nature des plaintes reçues,
- La nature des correctifs recommandés,
- Les suites qui ont été données.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, aucune plainte formelle nécessitant la production d'un Rapport au Conseil des commissaires ne nous a été acheminée. Nous avons aussi répertorié quelques autres demandes d'informations de la part de parents. Ces demandes nous sont communiquées soit par téléphone ou par courriel. Un cas particulier qui faisait suite à des interventions faites au cours de l'année 2017-2018 a été porté à notre attention. Toutefois, le processus interne de règlement des plaintes de la Commission scolaire a permis de trouver une solution.

À la réception d'une telle demande, la première étape est de vérifier la recevabilité de la plainte. Pour ce faire, notre première préoccupation en est une écoute en demandant à la personne d'exposer la situation qui la préoccupe. Dans la plupart des cas, nous constatons que les personnes n'ont pas franchi toutes les étapes prévues pour le traitement d'une plainte. Parfois, la plainte n'a pas été formulée à la direction de l'établissement. Souvent l'étape du dépôt d'une plainte formelle au responsable des plaintes de la Commission scolaire n'a pas été faite.

Notre rôle est alors de leur donner toutes les informations nécessaires pour qu'elles puissent suivre le processus établi. Chaque fois, nous leur spécifions qu'elles peuvent nous contacter de nouveau si cette étape du dépôt de la plainte au responsable de la Commission scolaire ne leur donne pas satisfaction. Comme nous n'avons pas de retour à la suite de ces communications, nous en déduisons que la situation problématique vécue par ces personnes a été résolue à leur satisfaction.

Après la dixième année d'expérience dans cette fonction, nous constatons que des progrès significatifs ont été faits dans le traitement des plaintes à la Commission scolaire. Considérant que les demandes d'informations sont peu nombreuses, c'est un indice que le processus de règlement des plaintes mis en place donne les résultats escomptés et que les personnes concernées, à chacune des étapes du processus, s'acquittent bien de leur rôle.

Par ailleurs, il demeure que les quelques personnes qui s'adressent à nous semblent manquer d'informations et ne pas savoir à qui s'adresser. Pour ces personnes, le processus apparaît complexe. Elles confondent le rôle d'une direction d'établissement, d'un chef de service ou d'un professionnel avec celui du responsable des plaintes. Quand elles rencontrent un problème au niveau d'un établissement scolaire, elles se sentent dépourvues et ne voient pas qu'il y a d'autres étapes possibles pour régler la situation.

Le fait qu'il y ait peu de plaintes est un indice positif, mais il peut aussi susciter une interrogation. Est-ce que les parents sont bien informés du rôle et des services que le Protecteur de l'élève peut leur offrir ? Quels sont les moyens que la Commission scolaire utilise pour les faire connaître aux parents ?

Nous invitons donc la Commission scolaire à maintenir une vigilance constante quant à l'information transmise aux parents sur le processus de plainte et sur le rôle du Protecteur de l'élève.

Nous considérons que les suites nécessaires ont été données dans chacun des dossiers et que des solutions adaptées ont été apportées à chacune des situations. Nous encourageons la Commission scolaire à poursuivre dans la même orientation. Nous l'invitons à revoir le processus d'information aux parents déjà mis en place et à l'améliorer dans la mesure du possible, afin que tous les parents puissent bénéficier de ce service qui leur est offert par la Loi sur l'instruction publique, s'ils en sentent le besoin.

En conclusion, notre recommandation est de poursuivre l'application de ce processus de règlement des plaintes, tout en portant une attention particulière, constante et vigilante à l'information des parents des élèves et des élèves adultes.

Mesdames et messieurs, soyez assurés que nous avons assumé cette fonction au meilleur de notre connaissance dans le seul but d'apporter une modeste contribution à l'amélioration des services aux élèves.

Nous vous prions d'accepter l'expression de nos sentiments distingués,

Reynald Labelle,
Protecteur de l'élève

Chantal Leblanc-Bélanger,
Substitut au Protecteur de l'élève

RAPPORT DU PLAN CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

LES INFORMATIONS SONT PRÉSENTÉES PAR ÉCOLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

La Commission scolaire veille à ce que chacune de ses écoles offre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence. À cette fin, elle soutient les directeurs de ses écoles au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 219.3).

ÉCOLE	PRINCIPALES SOURCES	CE QUI A TE FAIT EN 18-19	FORCES	DEFIS
CŒUR-DE-LA-GATINEAU 	1) Violence physique 2) Violence verbale 3) Intimidation sous forme verbale	- (P) Enseignement explicite de jeux et de comportement sur la cour d'école. - (S) Cibler les garçons récidivistes pour leur offrir des services ciblés. - (P+S) ajout d'activités principalement sur l'heure du dîner pour rejoindre les intérêts des élèves (ex. : gymnase(s), jeux au sol/mur (p)). - (P+S) Ajout de service de 3 ^e pallier (agent de réadaptation, travailleuse sociale). - (P+S) Semaine de la communication positive (5 jours).	- La présence des TTS en surveillance (au primaire et au secondaire) permet de prévenir des incidents et de régler des situations dans l'immédiat. - Les parents des élèves auteurs et victimes de gestes de violence ou d'intimidation sont informés rapidement par les TTS.	- Le retour de la période du dîner est une plage horaire difficile pour les élèves. Le retour en classe est perturbé par des conflits non réglés, excitation, frustration sur la cour d'école ou pendant l'heure du dîner.
CITE ETUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU 	1) Violence physique 2) Violence verbale 3) Intimidation verbale	- Augmenter la surveillance dans les zones identifiées à risque. - Reprise de la brigade contre l'intimidation et la violence. - Redonner la formation pour l'adulte témoin au personnel de la CÉHG et du CFER-FMSS (équipe-école). - Semaine de la communication positive (5 jours).	- Informer tous les parents des élèves impliqués dans une situation de violence ou d'intimidation (rôle - auteur ou victime de l'incident). - L'implication de la brigade dans plusieurs activités variées : salon carrières et formations ; tournée des écoles primaires ; activités dans la semaine de la communication positive ; installation des mots sur les escaliers ; activité, mon stage au secondaire, etc.	- Travailler la violence verbale : identifier et mettre en place des actions universelles et ciblées pour prévenir l'utilisation de violence verbale dans les échanges quotidiens.

ÉCOLE	PRINCIPALES SOURCES	CE QUI A ETE FAIT EN 18-19	FORCES	DEFIS
PETITS-PONTS 	1) Violence physique 2) Violence verbale 3) Intimidation sous forme verbale	- Mettre en place en groupe collaboratif CAP afin de développer l'expertise individuelle et collective SRPI. - Animer les ateliers découlant du programme, <u>Vers le Pacifique</u> de la prématernelle à la 6 ^e année (fait par les TES). - Activités du midi impliquant nos élèves à risque. - Semaine de la communication positive (5 jours).	- Planifier des rencontres d'équipe dans chacun des pavillons afin de modéliser la démarche vers un processus d'actions. - La présence de TES sur la cour d'école pendant les récréations et l'heure du dîner permet de prévenir des incidents et de régler des situations dans l'immédiat.	- L'implication de tous les membres du personnel au niveau de l'enseignement explicite du comportement avec les élèves.
RUCHER 	1) Violence physique 2) Violence verbale 3) Intimidation verbale	- Zone d'enseignement du jeu sur la cour d'école, enseignement explicite des comportements attendus. - TES en classe préscolaire à temps plein. - Activité « Pavictivité ». - Semaine de la communication positive (5 jours).	- Avoir un point à l'ordre du jour de différents comités pour discuter du PAVI (Équipe-école, rencontre première ligne) - La présence des TES en surveillance permet de prévenir des incidents et de régler des situations dans l'immédiat	- Les élèves du préscolaire et du 1 ^{er} cycle ont des comportements impulsifs, réactifs et ils ont un délai de gratification court.
SIEUR-DE-COULONGE 	1) Violence verbale 2) Violence physique 3) Intimidation verbale	- Implication active du groupe d'entraide dans la vie étudiante. - Ateliers de sensibilisation en classe et en sous-groupe (rôle du témoin, respect de soi et des autres). - Équipe stable et variée en surveillance (surveillants d'élèves et TES). - Semaine de la communication positive (5 jours).	- Informer de tous les parents des élèves impliqués dans une situation de violence ou d'intimidation (rôle - auteur ou victime de l'incident). - Les élèves dénoncent plus que jamais les incidents dont ils sont victimes ou témoins (plus de 75 % des incidents ont été dénoncés par un ou des élèves).	- Déterminer et mettre en place des pratiques universelles et ciblées pour promouvoir et enseigner la bienveillance.